

LA CULTURE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET LA DYNAMIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DE L'ÎLE MAURICE

Brinda VENKAYA REICHERT
Docteure en études anglophones
Université de Bordeaux-Montaigne

Résumé : L'objectif ici est de mettre en exergue les raisons et les conséquences des relations internationales que les diverses loges maçonniques de l'île Maurice, d'obédiences françaises et britanniques confondues, ont maintenu du XVIII^e siècle à ce jour. Cette franc-maçonnerie insulaire, bien qu'elle se soit développée loin des métropoles européennes, s'est fait une place dans le paysage maçonnique en préservant des liens étroits, tout en se créant une identité unique dans une société pluriethnique, multilingue, cosmopolite, voire hétéroclite lors de certains épisodes de son histoire. De la création des premières loges françaises du Grand Orient de France sous la colonisation française, la maçonnerie de cette île des Mascareignes, devenue Mauritius sous la colonisation anglaise, a su maintenir une dynamique aux niveaux interne et international, faisant d'elle une institution à la fois de souches européennes et mauricienne à part entière, avec la création de la Grande Loge de Maurice au XXI^e siècle.

Mots-clés : île Maurice – franc-maçonnerie mauricienne – colonialisme – océan Indien – relations internationales

Abstract : *The thrust of this paper is to showcase how international relations nurtured by the masonic lodges of Mauritius island, which stemmed from French and English grand lodges alike, have been a source of dynamism while exploring their origins and consequences. The island-rooted freemasonry, though having developed in the midst of the Indian ocean, thus remotely from Europe, has empowered itself into becoming part and parcel of the European and international lodges. This has been upheld via frequent links with other countries while crafting locally a singular masonic identity with, as backdrop, a multi-ethnic, multi-lingual, and pluralistic and even motley society. From its origins in the Mascarenes to the current time, Mauritian freemasonry has been able to challenges the odds of its first French lodges created by the Grand Orient de France under the French colonisation in the 18th century and to sustain ongoing operations under British imperialism in a country newly named Mauritius. By leveraging on internal*

and international relations, the island's freemasonry has stepped forward to become an institution on its own in the 21st century, with the creation of the Grand Lodge of Mauritius, while deciding not to sever its ties with its European origins.

Keywords: Mauritius – Mauritian freemasonry – colonialism – Indian Ocean – international relations

La culture des relations internationales est ancrée dans l'histoire des loges de différentes obédiences européennes qui se sont implantées à l'île Maurice, dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle. De la création officielle de la première loge du Grand Orient de France en 1778 (*La Triple espérance*), dans la colonie française de l'Isle de France, à la fin du XIX^e siècle, les maçons de diverses nationalités ont été marqués par le paysage hétérogène d'une colonie en transition, sous une administration britannique dès 1810, faisant de la franc-maçonnerie un vecteur de dynamisme. Ainsi, avant de revendiquer une obédience mauricienne à part entière deux siècles plus tard, avec la création de la Grande Loge de Maurice en 2005, la franc-maçonnerie du pays s'est forgée, au fil du temps, une identité à la fois insulaire et exogène. Les relations entre les loges et les liens entre les nationalités au sein même du pays ont rythmé la vie à l'intérieur et hors des temples au XIX^e siècle, alimentées par les visites de personnalités internationales, les relations avec les métropoles et, incontestablement, les correspondances avec les obédiences européennes. Elles ont nourri le syncrétisme de cette franc-maçonnerie coloniale, tout comme les liens étroits avec les obédiences européennes et les loges des pays de la zone indianocéanique.

Néanmoins, bien que certaines relations soient toujours maintenues aux niveaux local et international depuis la fin du XIX^e siècle, les loges mauriciennes se sont alignées sur les constitutions et règlements de leurs obédiences respectives, suivant *in fine* une approche détachée du religieux, telle que celle entérinée par le Grand Orient de France dès 1877, ou celle de tradition déiste que n'a jamais remise en question la Grande Loge Unie d'Angleterre. Nous pouvons ainsi parler de deux types de maçonneries qui cohabitent à Maurice de nos jours, avec des francs-maçons qui ont de bonnes relations hors des temples mais qui ne se mélangent plus comme au XIX^e siècle en loge. Ainsi, la franc-maçonnerie mauricienne a été un laboratoire de mixité entre les obédiences française (le Grand Orient de France) et anglaise (la Grande Loge Unie d'Angleterre) avec ses dissemblances parfois indicibles, ses accords tacites et sa véracité face à un contexte hybride et international, mais qui, néanmoins, ne pouvait être pérenne.

I) LES BALBUTIEMENTS DES RELATIONS AVEC LES OBÉDIENCES EUROPÉENNES

L'île Maurice a été qualifiée, à juste titre, par André Maure, au XIX^e siècle, de « colonie française sous le drapeau britannique »¹. Au cœur de cette colonie qui ne pouvait être que plurielle de par sa démographie, de ses phases de peuplements et de ses diverses administrations qui se sont chevauchées, entre autres, les liens entre les loges des diverses obédiences – le Grand Orient de France, la Grande Loge Unie d'Angleterre, la Grande Loge d'Irlande, la Grande Loge d'Écosse, le Suprême Conseil de France et la Grande

¹ Jacky SIMONIN, *Communautés périphériques et espaces publics émergents. Les médias dans les îles de l'océan Indien*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.49.

Loge de France avant le XX^e siècle, ainsi que quelques tentatives d'autres formations maçonniques – ont été, eux, *de facto*, des relations internationales. Forgée au cours des périodes colonisatrices française et britannique, la franc-maçonnerie de la colonie, dès ses débuts officieux avant 1778, a maintenu sa volonté farouche de prouver sa légitimité auprès des obédiences européennes. La régularisation de la loge *La Triple Espérance* par le Grand Orient de France en 1778 se fit au cœur de tensions entre les francs-maçons, ou ceux qui se revendiquaient maçons, de trois loges qui avaient été créées sans être régularisées.

La solution arriva par l'entremise du nouvellement créé Grand Orient de France, pour réunir les maçons et symboliquement créer la première loge de l'Isle de France. Un des vénérables de *La Triple Espérance*, Vigoureux de Kermorvant, raconta, en 1877, que le 18 décembre 1778, dans la maison de Ricard de Bignicourt, trois maçons français se réunirent : Perier de Salvert, lieutenant de vaisseau, « SPRC 18^e » ; Le Drée de La Serrée, lieutenant de vaisseau, « SPR+ 18 », et Lecoat, chirurgien-major de la Marine, « SPRC+ 18 », tous trois de la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest. Ils présidèrent « la première séance, qui eut lieu dans [cet Orient] pour régulariser les Francs maçons (sic) de 3 Sociétés en Instance près le [Grand Orient] de France »². Une deuxième réunion eut lieu le 23 décembre et l'installation de la loge eut lieu le 25 décembre³. Subséquemment, la première intervention de la métropole pour pallier le manque de coordination dans une colonie de l'océan Indien et les correspondances avec l'obédience ont suivi, des siècles durant, avec les loges mauriciennes adoubant son administration. Les autres loges du Grand Orient, créées sous la colonisation française (1715-1810) de l'Isle de France à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, se sont en conséquence reposées sur les décisions qui venaient de Paris, puis de la Grande Loge Provinciale de l'Isle Bourbon, à une période où les correspondances dépendaient lourdement des aléas des arrivées maritimes. Outre les longues périodes sans aucun échange avec le Grand Orient à Paris, les relations difficiles avec l'île Bourbon, pourtant géographiquement proche, ont isolées la colonie. De même, les relations internes au sein des loges de l'Isle de France, toutes du Grand Orient, n'ont pas été au beau fixe et ont subi les tensions d'un contexte colonial complexe gangrené, notamment par des revendications politiques, des hostilités face à la situation socio-économique et des lobbys des gens de couleur. Dans le sillage de la création des loges *Les Vingt-Un* et *Les Quinze Artistes* à la fin du XVIII^e siècle, ces divisions avaient touché les temples. Ces deux loges fusionnèrent avant de s'intégrer à la loge *La Paix* en 1837⁴, qui eut une certaine identité ethnique. Ces épisodes marquèrent davantage le caractère hétérogène des loges mauriciennes et les tensions dans les relations diplomatiques se multiplièrent, y compris au sein des temples du Grand Orient, qui eux accueillaient tour à tour visiteurs internationaux, affiliés britanniques et même louaient leurs locaux à la première loge de la Grande Loge Unie d'Angleterre, la *Lodge Faith and Loyalty*, créée en 1816.

II) LES TENTATIVES REUSSIES DE STABILISATION DE LA COLONIE ET DE LA MAÇONNERIE

Les liens furent tendus, dès 1810 avec l'Acte de capitulation, entre les Français de l'ancienne Isle de France, devenus des colonisés, et les Anglais, les nouveaux colonisateurs opiniâtres d'un Empire britannique qui avait pris le contrôle de cette île

² E. VIGOUREUX DE KÉRMORVANT, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance ?* Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877, p.1.

³ *Ibid.*, p.3.

⁴ Cécile GREGOIRE, « *Notes historiques sur la franc-maçonnerie à l'Ile Maurice, et, en particulier sur la loge La Triple Espérance, Or. De Port-Louis* ». 27 septembre 1934. p.1.

stratégique de l'océan Indien. L'île Maurice n'ayant pas de peuples autochtones et les deux tentatives de colonisation hollandaise ayant été infructueuses au XVII^e siècle, la colonisation française d'un siècle avait posé les fondations d'un « pays » en phase de construction. La solidarité et l'universalisme maçonniques procurèrent des dénominateurs communs, éléments *ad hoc* pour le premier gouverneur anglais, Robert Townsend Farquhar, pour asseoir ses ambitions de pacification entre les nationalités et groupes ethniques de l'île, bien que momentanées. Certaines tensions furent décantées dans une certaine mesure par la maçonnerie locale. Les francs-maçons français et britanniques, ceux qui étaient nés à Maurice et ceux qui y étaient en transition ou en poste devinrent les témoins, au même titre que la population hétéroclite, de l'installation d'une nouvelle administration britannique ponctuée d'innovations et métamorphoses. Les loges de traditions maçonniques françaises, tout en préservant leurs valeurs, fondements, rites et rituels intrinsèques, acquirent, grâce aux échanges avec des francs-maçons de plusieurs obédiences, une dimension atypique, émergeant de ce microcosme insulaire, comme dans un projet-pilote de l'outremer. L'institution maçonnique mit en exergue la possibilité de construire une cohésion et un espace de partage à certains moments-clés de ce pays en chantier, déchiré et en perte de repères.

Au niveau administratif et logistique, l'objectif du gouverneur Farquhar fut, tout d'abord, de convaincre les élites françaises et les propriétaires fortunés de ne pas quitter la colonie afin de maintenir les capitaux français, et tout un arsenal de mesures fut mis sur pied pour qu'elles ne se sentirent pas lésées économiquement et culturellement. Hormis quelques changements en surface, Maurice continua d'être une colonie française dans son mode de vie, une situation principalement attribuée à Farquhar. Après avoir fait un profil bas lors les premiers jours suivant la Capitulation, probablement dû au fait que sa nomination comme gouverneur par Lord Minto, gouverneur général des Indes, n'était pas unanimement acceptée dans le camp des Britanniques, Farquhar s'arma de certains outils diplomatiques pour que les conditions du Traité de Capitulation ne fussent pas caduques. Pour cela, il misa sur des liens et des alliances avec les élites de l'île par le biais d'événements sociaux, de nominations dans l'administration, du maintien du système judiciaire et de la franc-maçonnerie. Pour Farquhar, la continuité de la vie économique reposait sans conteste sur une certaine tolérance de la traite des esclaves (bien que la loi l'abolissant fût votée en 1807 dans l'Empire britannique). Au niveau social, il invita les habitants et les dignitaires étrangers à un grand bal et à un souper, dès le 4 janvier 1811, afin de faire les présentations dans un cadre de conciliation. Cet arrangement fut le début de « réunions fréquentes, où les individus des deux nations confondues, apprenaient à s'estimer et à s'aimer »⁵. À l'inverse, beaucoup de Britanniques avaient décliné l'invitation du dernier gouverneur français Decaen, le 3 décembre 1810, le jour de la Capitulation⁶. La générosité du Traité de Capitulation, signé par le gouverneur français Decaen et le général britannique Abercrombie éveilla par ailleurs des sentiments mitigés chez les belligérants, menant à la censure de la Couronne à ce dernier de par ses largesses⁷ et de l'appui de Farquhar à quelques Français⁸, et ne faisait pas l'unanimité chez les officiers britanniques. Du côté des Français, Napoléon, selon Saint Elme le Duc, qualifia ce traité, accueilli avec soulagement localement par la

⁵ Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2*, Paris, Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints, p. 311.

⁶ Michael ALLAN, Mary ALLAN, *The Man and the Island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823*, Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010, p. 46.

⁷ Raymond D'UNIENVILLE, Marina CARTER, *Last years of the Isle of France (1800-1814)*, La Société d'Histoire de l'Île Maurice, 2010, p. 226.

⁸ *Ibid.*, p. 250.

population française, comme le plus honorable qu'il ait connu. De ce fait, « l'année 1811 fut signalée par une suite de bals, de réunions et de concerts, dont on n'avait pas encore vu d'exemple dans la colonie »⁹. Les Français vaincus, eurent la fierté d'afficher le dynamisme social et culturel de la colonie et, selon D'Unienville, « le ton de confiance et de politesse qui régnait entre les deux nations dans toutes les occasions où elles se trouvaient ensemble, devaient faire espérer le succès bien désirable d'une union (...) »¹⁰.

Ces épisodes marquèrent davantage le caractère hétérogène des loges mauriciennes qui englobaient aussi bien des Français de souche, des Français nés à l'Isle de France (devenus des franciliens ou franco-mauriciens), des métisses et des Britanniques venus étoffer le pan international de la colonie insulaire de l'océan Indien. De ce fait, l'avènement d'une nouvelle période de colonisation britannique en 1810, lors des conquêtes napoléoniennes dans les îles des Mascareignes et au cœur de l'océan Indien, entraîna des changements drastiques. Les populations (colons français, esclaves, Asiatiques, gens de couleur et libres) devinrent les sujets du Roi George III alors que leur pays fut renommé *Mauritius*. Devenu le terreau d'une multitude de traditions européennes, africaines et asiatiques au fil du XIX^e siècle, les motifs de tension dans les relations diplomatiques se multiplièrent, y compris au sein des temples du Grand Orient, qui eux accueillaient tour à tour visiteurs internationaux, affilés britanniques et même louaient leurs locaux à la première loge de la Grande Loge Unie d'Angleterre, la *Lodge Faith and Loyalty*, créée en 1816.

III) LA VISITE DE LORD MOIRA, CLÉ DE VOUTE DE LA COOPÉRATION FRANCO-BRITANNIQUE

Les espoirs de solidarité maçonnique de Farquhar se concrétisèrent le 10 août 1813 avec la visite de Francis Rawdon-Hastings, Earl of Moira (1754-1826), en escale à Maurice et en route pour la Grande Péninsule afin de prendre son poste de Gouverneur Général du Bengale et de Commandant en Chef des Indes. Son arrivée eut un impact aussi bien social que maçonnique ; il fut accueilli en tant que futur Gouverneur des Indes mais aussi comme un maçon éminent – ancien Pro-Grand Maître de la Grande Loge anglaise des Modernes et le futur « Pro-Grand Maître de la très ancienne et honorable société des Maçons francs et acceptés aux Indes et toutes les îles des mers de l'Inde »¹¹. Lorsque Lord Moira arriva à Maurice, il venait de quitter sa fonction de Pro-Grand Maître après une vingtaine d'années de service¹², lui qui fut l'un des architectes de l'union des deux Grandes Loges¹³, la *Loge des Modernes* et la *Loge des Anciens*, le 27 décembre 1813, avec la création de la Grande Loge Unie d'Angleterre. De plus, la loge où Farquhar fut initié en 1807 en Angleterre, la *Lodge of Friendship N°3*, était une loge des Anciens (ayant aussi comme membre le Duc de Sussex) et elle avait fait une donation pour l'achat d'un bijou offert à Moira pour honorer son poste de Grand Maître par

⁹ Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances V 1* (1838), USA, Kessinger Publishing, 1838, pp. 271-272.

¹⁰ *Ibid.*, p. 273.

¹¹ Jessica HARLAND-JACOBS et Cécile REVAUGER, « Rawdon, Francis [Moira, Hastings] (1754-1826) » dans C. PORSET et C. REVAUGER, *Le Monde Maçonnique des Lumières, Dictionnaire prosopographique*, volume III, Paris, Champion, 2013, p. 2350.

¹² Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007, p. 171.

¹³ *Proceedings of the Grand Lodge of England: 1813 to 1868. Grand Assembly of Freemasons on the Union of the two Grand Lodges on St. John's Day on the 27th of December 1813*.

intérim¹⁴ – ce bijou était dans ses bagages lors de sa visite à Maurice. Farquhar a reçu, Lord Moira avec faste en tant que gouverneur général des îles Maurice, Bourbon et ses dépendances (titre qu'il reçut en juillet 1811)¹⁵ et en tant que Grand Maître Provincial anglais, un honneur qui lui fut conféré aux maçons sans qu'il n'y ait de Grande Loge Provincial et la patente leur donnait le droit de porter ce titre. Le gouverneur se reposa sur une harmonie socio-politique et un œcuménisme maçonnique sans précédent dans la colonie. La façade prestigieuse de cette visite d'état et l'affichage maçonnique des élites rejoignait l'idéologie de Moira qui, selon Jessica Harland-Jacobs, menait la franc-maçonnerie sur la voie de la « solidification de sa réputation en tant qu'institution loyale et respectable, soutenue par le gouvernement »¹⁶. Farquhar, lui, put mettre en pratique sa stratégie de rallier les élites à travers un moment-phare de la vie sociale, religieuse, politique et maçonnique de la colonie. Cette nouvelle donne identitaire britannique, qui fut très largement commentée dans la presse de l'époque, atteignit son paroxysme à la cérémonie de pose de la première pierre de la Cathédrale catholique St Louis, le 19 août 1813, par Lord Moira.

Au niveau social, la cérémonie d'inauguration de la cathédrale fut un succès car le public assista, pour la première fois, à un défilé maçonnique, en sus, devant une église catholique. Avant l'inauguration, les membres des différentes institutions, l'instar de la Grande Loge Provinciale de Bourbon, et Lord Moira se réunirent au temple de *La Triple Espérance* « d'où ils se rendirent en corps, revêtus de leurs insignes Maçonniques, au milieu de deux haies formées par les soldats de la Garnison, sur la place de l'Eglise, pour y déposer Maçonniquement, la première pierre de la Cathédrale St Louis »¹⁷. Dans son journal, Lord Moira expliqua qu'il avait posé la première pierre « avec toute la solennité qui pouvait rendre cet acte impressionnant »¹⁸ et qu'il avait eu une « grande satisfaction »¹⁹ en voyant « l'impact positif que cet événement eut sur les résidents français »²⁰. Edouard Virieux souligna également l'impact de cette visite sur les non-initiés présents, confirmant le ressenti de Lord Moira : « Une foule innombrable de personnes de toutes classes, de tous âges, tant de la Ville que des Campagnes, encombrait la place de l'Eglise [...] L'on pouvait lire dans les yeux de tous les sentiments de joie, de bonheur et de profonde reconnaissance à l'égard de notre illustre [frère] Grand Maître »²¹. Malgré la réticence des prêtres catholiques de parler de la bonne entente entre la religion catholique et la franc-maçonnerie en ces premières années de cohabitation dans cette colonie où l'Église d'Angleterre ne s'était pas encore installée, ces deux piliers de traditions françaises, la franc-maçonnerie du Grand Orient de France et le Clergé catholique, se retrouvèrent sous le drapeau britannique lors d'une cérémonie œcuménique. Le discours de Lord Moira devant la Cathédrale catholique en fut le symbole : « Être Suprême !!! Père de tous !!! Daigne bénir l'entreprise que je fais de rétablir un Temple consacré à Ton Culte et à Ta Gloire !!! [...] Maçons, habitants de

¹⁴ *Freemasonry Today*, «The First Entente Cordiale», 15 mars 2012.

¹⁵ Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances. Volume 2*, Paris, Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints, p. 316.

¹⁶ Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2007, p. 171.

¹⁷ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, pp.26-27.

¹⁸ Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007, p. 172.

¹⁹ *Ibid.*, p. 172.

²⁰ *Ibid.*, p. 172.

²¹ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 28.

cette colonie, joignez vos vœux aux miens pour la prospérité de l'ouvrage qui va être entrepris pour la réédification de l'Église »²².

Au niveau politique, le rapprochement voulu par Farquhar se concrétisa momentanément, comme expliqué par André Maure, l'un des vénérables de la loge *La Paix* présent ce jour-là, dans *Souvenirs d'un vieux colon* : Lord Moira fut accueilli comme « le bienfaiteur des Français que le sort des armes avait rendus prisonniers »²³, alors qu'Edouard Virieux qualifia plus tard le « [frère] Sir Robert Townsend Farquhar, le Gouverneur sympathique et populaire »²⁴. Lord Moira expliqua, lui, dans une lettre au Secrétaire privé du Prince Régent que Farquhar avait gagné le cœur des habitants car « ses manières, sa douceur, son équité étaient justes pour cette tâche »²⁵. Le bal en l'honneur de Lord Moira dans la salle de spectacles du Jardin de la Compagnie, le 18 août 1813, un jour avant l'inauguration de la cathédrale, a aussi ouvert une nouvelle page de la cohabitation franco-britannique en donnant l'occasion aux civils des deux camps de se côtoyer en public. C'était aussi la première fois dans l'histoire de l'île Maurice que le drapeau anglais flotta à côté de celui des Français²⁶ et cette « ingénieuse alliance des couleurs anglaises et française »²⁷, prodiguée par les chefs militaires et les officiers chargés de faire les honneurs de cette fête, fut très appréciée. Les relations entre les francs-maçons et les habitants se perpétuèrent, entre autres, à travers des visites au Champs de Mars et au Château du Réduit²⁸. L'archiviste colonial D'Unienville expliqua, en 1838, que « la maçonnerie, dont la très grande partie des habitants connaissait à peine l'existence, a[vait], pendant quelques années, paru avec éclat en cette colonie »²⁹. Il ajouta qu'elle devait ce prestige à la visite de Lord Moira, « qui a[vait] procuré aux habitants du Port-Louis, le spectacle, inconnu aux Français, de cérémonies publiques, où tous les francs-maçons figuraient avec les décorations de leurs différens (sic) grades »³⁰. Les innovations de ces différentes cérémonies organisées conjointement par les obédiences française et anglaise, hormis le fait que l'appartenance maçonnique fut affichée face à un public de non-initiés, fut aussi qu'elles incorporaient la religion, la politique, la culture et la franc-maçonnerie. Cette pratique britannique, qui s'était répandue dans les colonies de la Couronne, avait trouvé une certaine légitimité, mais non pas d'acceptation totale, dans la société anciennement française. Quand Moira quitta l'île le 21 août 1813, une « foule immense »³¹ l'accompagna au quai.

D'un point de vue maçonnique, les loges françaises, elles, confirmèrent leur assise dans une colonie britannique en étant les hôtes de Lord Moira. Comme le souligna Graham Redman, Assistant Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, en

²² Henry C. DESCROIZILLES, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23ème jour du 12ème mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10ème jour du 4ème mois 5864*, Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864, p. 8.

²³ André MAURE, *Souvenirs d'un vieux colon de l'île Maurice*, La Rochelle, Typographie de Frédéric Boutet, 1840, Troisième partie, Chapitre 1.

²⁴ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 27.

²⁵ Michael ALLAN, Mary ALLAN, *The Man and the Island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823*, Cambridge, Victoria Press Ltd, 2010, p. 68.

²⁶ Antoine CHELIN, *Une île et son passé*, Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973, p. 131.

²⁷ Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2*, Paris, Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints, pp.332-33.

²⁸ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 28.

²⁹ Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2*, Paris, Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints, p. 110.

³⁰ *Ibid.*, pp. 110-111.

³¹ *Ibid.*, p. 333.

2012, l'invité d'honneur de la colonie britannique, Moira, auquel l'obédience maçonnique anglaise devait toute sa « respectabilité et son état florissant »³², fut reçu par les loges françaises car aucune loge de l'obédience londonienne n'avait encore été créée. Edouard Virieux, vénérable de *La Triple Espérance* des décennies plus tard, a longuement commenté cette visite : « Dès son arrivée, les loges françaises envoyèrent des députations « pour souhaiter la bienvenue à l'illustre [frère] et l'inviter à venir visiter [leurs] modestes Ateliers »³³. L'émulation créée par son arrivée conforta également le niveau de prestige dont la maçonnerie française était dotée. Moira inspecta les loges françaises avant la cérémonie de la pose de la première pierre de la Cathédrale³⁴, après laquelle il y eut une salve d'artillerie avant que « les ouvriers Maçons se retirèrent dans leur Temple pour rendre des Actions de grâce au Grand Architecte des Mondes »³⁵. Un autre vénérable de *La Triple Espérance*, Pépin, « eut l'honneur de recevoir le noble Lord en une des plus solennelles tenues dont la Maçonnerie Coloniale gardera le souvenir »³⁶. Quant à la truelle en argent utilisée pour la cérémonie d'inauguration de la Cathédrale, elle fut déposée au temple de la loge *La Paix*³⁷. Au-delà du prestige maçonnique de recevoir Lord Moira, ce jour-là, cette visite entérina le rôle unificateur de la maçonnerie aux niveaux local et international. Elle mit avec succès en relation non seulement des maçons de plusieurs obédiences, mais aussi les piliers locaux de la maçonnerie française qui avaient connu ou vivaient encore des tensions, en tant qu'hôtes. Suite à cette visite, plusieurs dignitaires britanniques rejoignirent les loges françaises³⁸, témoignant de la capacité de la franc-maçonnerie à « étendre le cercle des élites coloniales »³⁹. Les déracinés de la Grande Loge Unie d'Angleterre savaient que leur affiliation aux loges locales seraient passagères et que la nécessité de fonder une loge anglaise devenait primordiale dans une colonie, désormais, officiellement britannique.

IV) LA COHABITATION EN SOCIÉTÉ COMME EN MAÇONNERIE DE 1820 À 1877

La période entre 1820 et 1877 fut le témoin d'un échantillonnage de phases de mixité maçonnique entre les diverses nationalités dans un contexte colonial conflictuel. Il est certes vrai que, malgré le fait que les Britanniques se mêlèrent aux différents rassemblements des élites socio-économiques de Maurice, comme en Inde, les dignitaires britanniques affichaient également leurs différences en matière de langue et de traditions dans les administrations et en société. Certains lieux de rencontre étaient privilégiés par les élites britanniques hors des cercles des locaux qui nourrissaient des sentiments antibrétiens, comme au plus ancien club hippique de l'Empire, le Mauritius Turf Club – créé en 1812, et développé par Charles Draper, « la cheville ouvrière dans l'organisation de ce sport éminemment britannique »⁴⁰. Farquhar voyait,

³² *Freemasonry Today*. «The First Entente Cordiale» 15 mars 2012.

³³ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, pp. 26-27.

³⁴ Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007.

³⁵ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p.27.

³⁶ *Ibid.*, pp. 26-27.

³⁷ Michael ALLAN, Mary ALLAN, *The Man and the Island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823*, Cambridge, Victoria Press Ltd, 2010, p. 47.

³⁸ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978*, 1778, p.42.

³⁹ Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2007.

⁴⁰ Benjamin MOUTOU, *L'Ile Maurice : vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)*, Terre Rouge, Alfran Co. Ltd, 1986, p. 56.

lui, les courses hippiques comme un moyen de consolider les relations positives entre maçons tout en aidant à « cimenter les liens entre gentlemen français et anglais pendant plus d'un siècle et demi »⁴¹. Le Turf Club était si prisé qu'en janvier 1908, Rowden de la loge anglaise *Friendship 1696* fit appel des instructions de la *General Dispensation* conférées à la loge pour changer la date d'une tenue parce que la *Mauritius Race Meeting* avait lieu le même jour que la date prévue pour la tenue⁴².



BEGINNING OF THE CONSTRUCTION OF PORT LOUIS, IN 1738, UNDER THE DIRECTION OF MAHÉ DE LA BOURDONNAIS.

Début de la construction de Port-Louis sous le gouverneur Mahé de La Bourdonnais
(Allister Macmillan, *Mauritius Illustrated: Historical and Descriptive, Commercial and Industrial Facts, Figures, & Resources*, Les Éditions du Pacifique, 2000, p. 19).

Néanmoins, au cours de ces décennies la franc-maçonnerie procura une plateforme universelle aux nations qui devaient cohabiter, indépendamment de leurs griefs et de leur profil. Pour l'historien Benjamin Moutou, « c'est grâce aux liens maçonniques que les choses allaient se dissiper »⁴³ dans la colonie. Outre les événements organisés par les autorités britanniques et les sociétés philosophiques à Port-Louis où se réunissaient les « plus hauts personnages de la Colonie, les visiteurs de marque et l'élite de la population mauricienne »⁴⁴, les loges alimentèrent également le calendrier social de la colonie. Lors du bal maçonnique donné à l'Hôtel du Gouvernement par Farquhar

⁴¹ Benjamin MOUTOU, *L'Ile Maurice : vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)*, Terre Rouge, Alfran Co. Ltd, 1986] p. 56.

⁴² *Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912*. Lettre de Rowden (secrétaire) au Grand Secrétaire. 14 janvier 1908.

⁴³ Benjamin MOUTOU, *L'Ile Maurice : vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)*, Terre Rouge : Alfran Co. Ltd, 1986, p. 55.

⁴⁴ Grégoire CECILE, « Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Espérance, Or. De Port-Louis », 27 septembre 1934, p. 2.

en 1820 « en sa qualité de Député Grand Maître de la Grande Loge Provinciale »⁴⁵ et à laquelle il avait convié tous les maçons, « des vivats répétés (...) furent tirés en l'honneur des [Loges] De cet [Orient] »⁴⁶. En 2010, lors du bicentenaire de la prise de l'île, la loge *Sir Robert Farquhar Research Lodge No 16* fut consacrée par le Grand Maître de la Grande Loge de Maurice, Lindsay Descombes qui parla de Farquhar comme ayant apporté l'unité à Maurice. Il souligna que l'histoire a témoigné que le gouverneur fit un « travail remarquable pour apporter une entente cordiale, la paix et l'entendement entre les habitants français et les dirigeants anglais »⁴⁷. Que les initiatives de Farquhar aient été de nature diplomatique, voire affairiste, ou qu'elles aient été animées d'un réel désir de promouvoir la fraternité, il est indéniable que le gouverneur fut le pionnier des liens maçonniques entre les Français, les gens de couleur et les Britanniques de la colonie. Ses successeurs cultivèrent également jusqu'à un certain point des liens avec les maçons en acceptant les invitations des loges aux événements.

Les bals maçonniques donnés dans les temples nourrissent le dynamisme mondain. L'inauguration de la galerie de la loge *La Triple Espérance*, en 1853, fut suivie par un bal de 800 invités, qui revêtut un caractère « encore plus solennel »⁴⁸ de par la présence de l'épouse du Gouverneur de La Réunion (Madame Hubert Delisle), du Contre-Amiral Laguerre (commandant en chef de la station française de la mer des Indes) et du gouverneur britannique par intérim de Maurice, le Major Général William Sutherland. La maçonnerie française gagna en partie ses lettres de noblesse grâce à l'organisation de cérémonies maçonniques en l'honneur de visiteurs étrangers prestigieux ainsi que des bals maçonniques en présence d'hommes d'État. Le 24 mai 1855, par exemple, le gouverneur de La Réunion fut reçu lors d'un bal maçonnique, entouré de 60 maçons, et cet événement fut suivi, le 30 octobre 1855, par un banquet maçonnique en l'honneur du gouverneur par intérim le Major Général Charles Murray Hay, affilié à la loge *La Triple Espérance*⁴⁹. Un autre bal maçonnique, qui reçut les éloges de la presse mauricienne, fut celui donné en l'honneur du Prince Alfred, Duc d'Édimbourg et deuxième fils de la Reine Victoria, en 1867⁵⁰.

Cependant, il s'agissait principalement une « élite sociale »⁵¹ et, de ce fait, ces élites qui se retrouvaient en loge, comme l'exprime Daniel Ligou étaient « des membres de l'administration coloniale, des militaires de séjour ou de passage, des planteurs, des marins, officiers de la « marchande » ou de la « Royale », beaucoup de membres de diverses justices ou des professions libérales, quelques ecclésiastiques »⁵². Au cœur des tensions dans la colonie, la franc-maçonnerie se devait de donner l'exemple de la solidarité, quitte à maintenir des réseaux serrés sous le signe de l'élitisme. Dans les années 1860, Descrozilles décrivit les relations avec les cinq loges de différentes

⁴⁵ Edouard VIRIEUX, *La Loge « La Triple Espérance » de 1778-1878, Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 30.

⁴⁶ Henry C. DESCROZILLES, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23ème jour du 12ème mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10ème jour du 4ème mois 5864*, Imprimerie du Commercial Gazette, 1864, p. 10.

⁴⁷ Freemasonry Today, « The First Entente Cordiale », 15 mars 2012.

⁴⁸ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 45.

⁴⁹ Henry C. DESCROZILLES, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23ème jour du 12ème mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10ème jour du 4ème mois 5864*, Imprimerie du Commercial Gazette, 1864, p. 11.

⁵⁰ Michael W. ALLAN, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*, Grand Lodge of Mauritius, 2006, p. 11.

⁵¹ Sudhir HAZAREESINGH, « *Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République* » dans Gaudin, Christine et Saunier, Eric. *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 251.

⁵² Daniel LIGOU, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815*, Toulouse : Editions Privat, 2000, p. 123.

obédiences qui s'étaient installées à Maurice comme une grande famille : « par le fait, nos sentiments réciproques, la composition de notre population et notre société, font que nous ne faisons, en quelque sorte, qu'une Loge. La bonne harmonie et une cordiale entente continueront entre nous en âges, de générations en générations »⁵³. De plus, hors des tenues habituelles, la vie maçonnique coloniale était agrémentée de tenues spéciales et solennelles ou de réceptions en l'honneur de visiteurs internationaux. Pour les maçons de *La Triple Espérance*, le prestige de ces événements était sans conteste la preuve que la maçonnerie mauricienne entretenait des liens étroits avec les élites sociales, administratives et militaires de l'étranger. Par exemple, Albin Reine Roussin, amiral, ancien ambassadeur et plus tard ministre de la Marine en France reçut le grade de Maître sous le vénéralat d'Edouard Virieux : « Des [frères] d'un aussi grand mérite sont toujours un reflet d'honneur pour les Ateliers où ils ont travaillé »⁵⁴. Dans la panoplie des visiteurs prestigieux des loges mauriciennes se trouvaient le Grand aumônier de la frégate Uranie, le Commandant de Freycinet (qui faisait le tour du monde), le Général Brue du Garoutier en 1820, fut affilié à *La Triple Espérance* (il avait fait la bataille de Waterloo et fut considéré comme « *un des fils glorieux* »⁵⁵ de l'île), et le professeur Evariste Désiré Desforges Parny, initié dans la même loge (qui en quittant l'île Bourbon, passa par Maurice avant son retour à Paris). La colonie vécut un autre événement quand l'Escadre volante de la marine britannique arriva dans les eaux mauriciennes en 1872. La cinquantaine de maçons de cette Escadre visitèrent la loge-mère et, le jour-même, la loge fut visitée par le deuxième Surveillant de la Grande Loge Unie d'Angleterre, Alexandre Williamson, ancien Vénérable.

La franc-maçonnerie, en tant que souffre-douleur utile dans les moments de tensions, était déjà un outil qui avait fait ses preuves lors de certaines guerres qui sévissaient à travers le monde depuis le XVIII^e siècle. À l'île Maurice, pendant les années de passage de la domination française à la domination anglaise, les relations maçonniques purent défier certaines rivalités nationales en procurant un espace de partage hors de la société civile. Les premiers liens maçonniques entre les Français et les Britanniques dans la colonie furent d'autant plus facilités qu'ils avaient déjà commencé à être tissés avant même l'arrivée du nouveau gouvernement. En effet, les deux camps pouvaient s'appuyer sur des précédents qui avaient déjà fonctionné auparavant : les liens avec les maçons d'autres pays du bassin de l'océan Indien et la fraternité franco-britannique pendant les guerres napoléoniennes. Les exemples de la concrétisation de la fraternité antérieure à la colonisation britannique à Maurice étaient courants à cette période dans la région. Comme le dit George Odo, lors de l'inauguration de *La Triple Espérance*, en juin 1802⁵⁶, au cours de la trêve, des maçons étrangers étaient présents « dans un esprit de large concorde »⁵⁷. Grégoire Cécile, lui, explique que cette « splendide » cérémonie « était rehaussée par la présence de nombreux [frères] des Loges mauriciennes, des Loges d'Europe, des Indes et du Cap de Bonne-Espérance (...) »⁵⁸. La

⁵³ Henry C. DESCROIZILLES, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23ème jour du 12ème mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10ème jour du 4ème mois 5864*, Imprimerie du Commercial Gazette, 1864, p. 34.

⁵⁴ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878*, *Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 22.

⁵⁵ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878*, *Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 22.

⁵⁶ Grégoire CECILE, « Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis », 27 septembre 1934 p. 2.

⁵⁷ George ODO, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960*, Paris, Editions Maçonniques de France, 2001, p. 40.

⁵⁸ Grégoire CECILE, « Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis », 27 Septembre 1934 p. 2.

loge *La Triple Espérance*, pionnière de la colonie, parraina même, en 1803, la loge *Les Amis Réunis* à Chandernagor en Inde⁵⁹. Tout comme en Inde, où les loges anglaises avaient des liens avec les loges françaises de Pondichéry et avec les loges hollandaises au Bengale, les maçons des loges françaises mauriciennes entretenaient une correspondance avec leurs homologues étrangers des pays de l'océan Indien, d'Afrique du Sud et de l'Inde, avant la prise de l'île. Par exemple, à la fin du XIX^e siècle, les membres de la loge *La Triple Espérance* débutèrent une correspondance avec les maçons de la loge anglaise *Perfect Unanimity* à Madras, « désireux de resserrer de plus en plus les liens (...) »⁶⁰ qui les unissaient.

V) LE POUVOIR TEMPOREL FACE AUX INSTANCES MAÇONNIQUES

L'excommunication des francs-maçons catholiques par l'Évêque Collier, en 1854, prouva que les loges du Grand Orient de France de Maurice ne pouvaient pas fonctionner en autarcie ; elles durent faire appel, outre à l'obédience à Paris elle-même, mais également à des arbitres internationaux. En effet, alors que les maçons français et britanniques avaient prôné, au cours des quatre décennies suivant la prise de l'île, la sociabilité maçonnique et l'œcuménisme religieux en société, le contexte de la colonie – avec sa population multi-ethnique, multiculturelle et multi-cultuelle – rendit caduque la pérennité du *statu quo*, soulignant les limites du cosmopolitisme et le flou de la préséance de la juridiction maçonnique londonienne qui n'avait, jusque-là, jamais, été explicitement imposée. L'excommunication de l'évêque Collier les plaça en porte à faux face à l'Église catholique de Maurice, celle d'Angleterre qui venait de s'installer et aux francs-maçons britanniques.

Les francs-maçons du Grand Orient de France se tournèrent vers le gouverneur intérimaire Sutherland, aussi franc-maçon. Certes, il connaissait la société mauricienne, ayant assumé le poste de gouverneur, mais, suite à une rencontre avec une députation de la loge *La Paix* en mai 1854 où il avait écrit et eu une « entrevue infructueuse »⁶¹ avec Collier, il dut transférer le cas au Procureur-Général. La presse locale, francophone et anglophone de l'époque, a largement couvert cette fronde de l'Évêque catholique, mettant à découvert les pressions et conflits des maçons catholiques. Par exemple, après une année sans trouver de solutions et étant toujours excommuniés, les maçons de la loge *La Paix*, dans une autre lettre, du 1^{er} juin 1855, expliquèrent à Sutherland qu'ils furent surpris et « mécontents de la mesure prise par sa Seigneurie, le Chef de l'Église Gallicane sur cette colonie »⁶² l'année précédente, ils souhaitaient l'informer de leur état d'esprit et lui exposer les circonstances qui avaient mené à un tel recours à l'administrateur du gouvernement britannique de Maurice. Dans un premier temps, ils avaient cru bien faire en s'adressant à l'Évêque, « avec toute la bienséance due à son rang »⁶³. En ayant recours à une « mesure aussi conciliatrice » à travers leur lettre, les maçons avaient espéré lui faire changer de position et « adopter une ligne de conduite empreinte de plus de modération et de tolérance, et plus conformes aux Idées Libérales du Siècle »⁶⁴. Pourtant,

⁵⁹ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 21.

⁶⁰ Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007, p. 85.

⁶¹ *Le Cernéen*. 17 mai 1854.

⁶² FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1er juin 1855, p. 2.

⁶³ *Ibid.*, p. 1.

⁶⁴ *Ibid.*, p.1.

au lieu de leur répondre directement, Collier jugea bon « d'une manière plus positive et plus formelle encore de son intention fixe & irrévocabile d'excommunier les francs-maçons, et cela en vertu d'une Série de Bulles émanant du Vatican »⁶⁵, qu'il avait fait publier dans les journaux locaux. Les cadres de la loge *La Paix* revenaient, de ce fait, vers le gouverneur Sutherland avec un argumentaire reposant sur deux points cruciaux : la reconnaissance de la supériorité de l'Angleterre et, comme l'avait fait la loge *La Triple Espérance* analement impliquée dans cette affaire, leur appartenance à l'Église gallicane. La tribune d'*« Un Catholique »*, dans le journal *Le Cernéen* du 20 mai 1854, fustigea cette revendication des maçons en déclarant que cette supposée appartenance à l'Église gallicane les mettait en opposition avec l'Église de Rome. Ce catholique montra son incompréhension face à des Mauriciens qui disaient « Église Gallicane » comme on di[sai]t « Église Anglicane »⁶⁶. La résultante était que « quelques Protestants trop joyeux pour cacher leurs desseins, trépignai[en]t de plaisir et encore plus d'espérance »⁶⁷.

L'affaire Collier mit en lumière le fonctionnement de certaines institutions locales qui, bien que la colonie fût administrée par le gouvernement de la Couronne, agissaient sans une autorité directe locale. Dans le cas de l'excommunication, après le clergé local, les obédiences européennes, l'administration locale et le gouvernement de Londres, il restait peu d'arbitres pour apporter une solution ou trancher au niveau de deux institutions – notamment le Catholicisme et la franc-maçonnerie – qui se développaient au cœur de cultures locales et européennes différentes. Le journal, *Le Mauricien*, du 1^{er} mai 1854 avait même suggéré que le *Quare Impedit*, qui était « une procédure usitée en Angleterre »⁶⁸, fut appliqué à Maurice. Il ne restait que la Reine Victoria et le Pape comme conciliateurs potentiels. Les membres de la loge *La Paix* décidèrent aussi de professer « une nouvelle supplique »⁶⁹ à la Reine, car leur pétition de janvier 1855 était restée sans réponse. Dans cette « humble pétition »⁷⁰ des loyaux sujets mauriciens à Sa Majesté, ils faisaient état de leurs doléances contre la persécution de Collier et imploraient sa « Souveraine Justice » de venir en aide à une « Institution qui les rassembl[ait], tolérée dans tous les gouvernements, Sages, re[cevait] une protection particulière de [Sa] Majesté, de [Son] Royal époux et de l'Illustre Grand Maître qui gouvern[ait] les Loges d'Angleterre »⁷¹. Sutherland se retrouva en conséquence impliqué dans une polémique qui traversait plusieurs institutions françaises et britanniques de la colonie. Pour eux, dans cette colonie où Lord Moira, missionné par le Roi d'Angleterre, posa la première pierre de l'Église catholique avec les loges de Maurice, « pendant près d'un siècle, la Maçonnerie [fut] considérée même respectée à Maurice comme elle l'é[tait] dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne et les autres possessions de l'Empire »⁷², jusqu'à ce qu'un prélat vînt troubler cette paix. Les maçons de *La Paix* avaient également l'intention de présenter une pétition au Pape Pie IX pour la révocation, si elle concernait « les Francs-maçons de [la] Colonie, la Bulle qui excommuni[ait] tous les maçons en général »⁷³. Ils souhaitaient aussi demander à Collier d'appuyer cette

⁶⁵ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1er juin 1855, p. 2.

⁶⁶ *Le Cernéen*. « *Un Catholique* ». 20 mai 1854.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Le Mauricien*. 1er mai 1854.

⁶⁹ FM 2 (854) *La Paix*. Dossier 1 (1852-1864). Lettre au GODF. 25e jour 6e mois 5856 p. 3.

⁷⁰ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. « *Pétition adressée à la Reine d'Angleterre par les francs-maçons de l'Ile Maurice – Loge de La Triple Espérance* » 15 janvier 1855 p. 1.

⁷¹ *Ibid.*, pp. 1-2.

⁷² FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. « *Pétition adressée à la Reine d'Angleterre par les francs-maçons de l'Ile Maurice – Loge de La Triple Espérance* » 15 janvier 1855 p. 3.

⁷³ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1er juin 1855 p.2.

requête (ce qu'il leur avait déjà proposé en 1854) et ils firent référence aux Princes excommuniés depuis Rome et aux Rois français.

Collier refusant d'abdiquer, la fin des années 1850 fut placée sous le signe de sentiments mitigés : la méfiance envers l'Église catholique locale, la défiance de certains maçons, et la peur menant à leur départ des loges alors que le maintien de l'excommunication perdurait. Alors que certains membres de *La Triple Espérance* firent une demande de renseignements sur les affiliations à la *Grand Loge d'Irlande* en 1859,⁷⁴ d'autres membres de la loge du Grand Orient choisirent de se joindre aux loges de la Grande Loge Unie d'Angleterre. De plus alors qu'en 1864, Collier refusa de donner les sacrements au fils qu'un maçon avait adopté⁷⁵, Descrozilles expliqua, qu'alors que la splendeur d'antan de *La Triple Espérance* fut un moment obscurci, par des causes qui n'[avaient] jamais eu leur saine raison d'être », il espérait voir « le retour de ces cohortes de [Frères], dont les phalanges se comptent, non par dizaines mais par centaines. La fin de l'épiscopat de Collier à Maurice fut mouvementée. Il reçut plusieurs propositions de poste du Cardinal Barnabo de Rome qu'il refusa et accepta finalement un départ de la colonie en 1862 « en laissant derrière lui, un diocèse solidement organisé »⁷⁶.

VI 1877 : LES PRÉMICES D'UNE CESSATION DES RELATIONS MAÇONNIQUES FRANCO-BRITANNIQUES

Le départ de Collier ne mit pas fin aux sentiments antimaconniques locaux. De plus, la colonie était en passe de faire face à de nouveaux conflits qui allaient frapper de nouveau la franc-maçonnerie de Maurice dans son ensemble, à partir de 1877, mettant cette fois-ci en péril encore plus les liens entre les institutions coloniales. Lors de la séance du 8 mai 1877, la loge *La Triple Espérance* rejeta, à l'unanimité, le vœu n° 9, que le Conseil de l'Ordre leur adressa pour demander la suppression des 2 premiers termes du paragraphe 2 de L'Article 1 qui, pour eux, était la « suppression qui d'un trait de plume restreindrait l'obligation pour un néophyte en la croyance de l'existence d'un être suprême »⁷⁷. Localement, la loge *La Triple Espérance* « se prononça à l'unanimité contre le changement demandé. Sa faible voix, unie à celles de quelques autres Loges, ne fut malheureusement pas écoutée et à la grande majorité l'article fut modifié »⁷⁸. La circulaire du 28 novembre 1877 sur l'abrogation du Paragraphe 2 de l'Article 1^{er} de la Constitution du *Grand Orient* informa les loges que cette modification avait été votée par l'Assemblée générale à une Session d'octobre 1877. En Europe, selon Edouard Virieux de *La Triple Espérance*, « le résultat du vote du Grand Orient fut la cessation immédiate des relations fraternelles entre lui et la Grande Loge d'Angleterre, la Grande Loge d'Ecosse, la Grande Loge d'Irlande et beaucoup d'autres puissances maçonniques »⁷⁹. Alors qu'elle accepta avec réticence la nouvelle position de l'obéissance, la loge *La Triple Espérance* proposa au Grand Orient de France de lui accorder une dérogation de par le fait que, pour les maçons français, les maçons

⁷⁴ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2.

⁷⁵ *Masonic Mirror. "Masonry at Home and Abroad"*. mai 1864. p.9. Lettre du Révérend F. De la Mare datée des 4 et 5 avril, envoyée par H.H. aux éditeurs du *Masonic Mirror* et du *Freemasons Magazine*.

⁷⁶ <http://www.dioceseportlouis.org/historique/leglise-a-maurice/>

⁷⁷ FM 2 Rés (144). *LTE*. Dossier 3. 1893-1900. Correspondance. Volume 177. Annotation 3919. 21 juin 1894. Protestation de *LTE* contre certains vœux adressée au *GOD* p. 3.

⁷⁸ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p. 86.

⁷⁹ Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p. 86.

britanniques étaient devenus leurs concitoyens dans ce microcosme colonial, et continua à plaider sa cause pour avoir un statut spécial pendant plus de dix ans.

Selon l'archiviste du *Library and Museum of Freemasonry* de Londres (dans une lettre envoyée à V. Latimer en 1996 – retracant l'historique de la maçonnerie anglaise à Maurice – , la fraternité entre les maçons anglais et français fut mise en péril en 1877-1878 suivant l'abrogation de la croyance obligatoire en Dieu par le Grand Orient de France, qui était « le principe de base de l'Ordre »⁸⁰ en Angleterre. En mars 1878, la Grande Loge Unie d'Angleterre passa une résolution à cet effet et l'archiviste précisa qu'il avait fallu « probablement un certain temps avant que cela devienne totalement effectif dans les loges anglaises à travers le monde »⁸¹. Cependant, pour lui, la nature exacte de l'impact sur la situation mauricienne n'était pas démontrée par les archives londoniennes⁸² mais il expliqua que quelques documents en français, dans le dossier de la *Loge Friendship 1696*, suggéraient que la loge *La Triple Espérance*, ou quelques-uns de ses membres, n'étaient pas d'accord avec ce changement mais qu'ils avaient « humblement »⁸³ accepté la décision du Grand Orient. En effet, dès 1877, les loges britanniques de Maurice réagirent avec diligence et envoyèrent plusieurs lettres à leurs obédiences sur la situation qu'elles imaginaient en Europe. Cependant, elles maintinrent leurs liens avec les loges françaises, un des fondements de cette cohabitation fut le partage des temples français alors que les loges britanniques n'avaient pas encore les leurs. Ainsi, « les relations entre [Loges] des différentes obédiences restèrent amicales »⁸⁴. À l'inauguration de la *Lodge of Friendship 1696*, le 11 octobre 1877, dans le temple de la loge *La Paix*, des députations des deux loges françaises se joignirent aux membres des loges anglaises – *The British Lodge 736*, *The Mauritius Lodge of Harmony No. 1535* et la loge *No.1152* – et de la loge irlandaise *No.112* pour l'ouverture des travaux⁸⁵. La délégation maçonnique française comprenait le vénérable de la loge *La Paix* et le Premier Surveillant de *La Triple Espérance*⁸⁶.

Les maçons des loges françaises, après leurs démêlés avec l'Évêque Collier et aux nouveaux statuts du Grand Orient de France, assistèrent, en présence des maçons britanniques, à une oraison sur la franc-maçonnerie faite par le Chapelain et maçon, le Révérend George Mc Irvine⁸⁷. De même, les murs du temple de la loge française de *La Paix* allaient bientôt être décorés, suite à un vote, du portrait de Nagle, maçon de la loge anglaise, par l'artiste et maçon français La Hogue.⁸⁸ La cohabitation maçonnique des dernières décennies semblait se perpétuer entre les loges européennes de Maurice en cette fin de l'année 1877. Les deux loges anglaises, elles, consolidaient leurs assises dans la colonie, donnant une image d'unité maçonnique ; leurs membres étaient revigorés par l'inauguration de la troisième loge anglaise en octobre 1877, alors que la loge *La Paix*

⁸⁰ *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V. Latimer (secretary of the lodge). 20 novembre 1977 p.2.

⁸¹ *Ibid.*, p. 2.

⁸² *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V. Latimer. 20 novembre 1977 p. 2.

⁸³ *Ibid.*, p. 2.

⁸⁴ Grégoire CECILE, « Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Espérance, Or. De Port-Louis » 27 septembre 1934 p. 1.

⁸⁵ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Doc 1. Minutes of the Meeting held to Inaugurate the "Lodge of Friendship", No. 1696 (Under Charter of the Grand Lodge of England, dates the 11th June 1877) in the rooms of the Lodge "La Paix".* 11 octobre 1877 p. 1.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁷ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Doc 1. Minutes of the Meeting held to Inaugurate the "Lodge of Friendship", No. 1696 (Under Charter of the Grand Lodge of England, dates the 11th June 1877) in the rooms of the Lodge "La Paix".* 11 octobre 1877 p.2.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 4.

était décadente (elle allait bientôt fermer). Cependant, le *Freemasons Chronicle* d'avril 1882 mit le doigt sur ces relations entre les maçons français et anglais de la colonie qui allaient contre la décision de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Il cita un extrait d'un journal local où certains maçons mauriciens se plaignaient que, depuis l'abrogation des statuts du *Grand Orient*, les obédiences anglaise, écossaise et irlandaise avaient ordonné à leurs membres de ne pas accepter les maçons français mauriciens comme visiteurs à leurs tenues. Ils avaient reçu la consigne de l'obéissance, face à cette attitude allant contre la fraternité et que ce serait « antimaçonnique »⁸⁹ de faire l'inverse : « Ces grands pouvoirs ne nous reçoivent pas ; nous, nous les recevons »⁹⁰. Face à cette déclaration, le *Freemasons Chronicle* s'insurgea contre les maçons français en déclarant que les maçons anglais ne devaient pas oublier que si les Français n'avaient pas coupé les liens avec eux, ils l'avaient fait de leur côté⁹¹. Les loges britanniques avaient fermé leurs portes aux visiteurs français dans les États nord-américains, au Canada, en Suède et au Danemark. Quant au cas mauricien, le journal se demanda : « Comment se fait-il que les Loges anglaises, irlandaises et écossaises à Maurice ne soient pas forcées de suivre l'exemple ? »⁹².

Inévitablement, un autre débat, qui découlait de cette tendance, allait voir le jour : les limites de la juridiction maçonnique d'un pays britannique et *de facto* sous la juridiction de la Grande Loge Unie d'Angleterre. En effet, un des huit principes que l'obéissance fixa en 1929 était qu'elle ne reconnaissait qu'une obéissance par pays et la maçonnerie mauricienne allait être, à plusieurs occasions, un laboratoire en matière de juridiction. Dans un article du *Masonic Mirror* de juillet 1860, faisant écho à ce qui se passait en Angleterre, la légitimité des pays où « la Franc-maçonnerie [était] pratiquée sous l'autorité de ses gouvernements respectifs, c'est-à-dire, là où elle [était] légale »⁹³ fut questionnée. Maurice figurait sur la liste de ces pays. En 1866, le *Masonic Press* dressa, lui, la liste des « *Masonic Enclaves* » et cita le cas de Jersey où il y avait des conflits de juridiction avec les loges françaises. Cette question donna lieu à des recherches sur des précédents à propos de la présence « de Loges étrangères sur le territoire de [leur] Grande Loge Nationale »⁹⁴. L'auteur cita alors les loges françaises de Maurice et les loges hollandaises du Cap, et conclut qu'il fallait évaluer dans quelle mesure elles étaient des « restes de juridictions politiques disparues »⁹⁵ où les loges anglaises n'interféraient pas dans la « souveraineté maçonnique »⁹⁶ (comme au Portugal, en Espagne et au Canada).

En 1876, huit maçons de loges du Grand Orient de France – *La Triple Espérance*, *La Paix*, *La Bienfaisance*, *L'Amitié de la Réunion* et une loge parisienne⁹⁷ – fondèrent la loge *La Concorde*, une loge symbolique, renommée *L'Amitié n°245*. La loge du Suprême Conseil de France fut inaugurée le 28 janvier 1878⁹⁸. Cependant, dès la création de cette loge, la communauté maçonnique insulaire y fit obstacle, les loges de la Grande Loge Unie d'Angleterre aussi bien que celles du Grand Orient de France. Le 23 janvier, Jean

⁸⁹ *Freemasons Chronicle*. Avril 1882.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Freemasons Chronicle*. Avril 1882.

⁹³ *Masonic Mirror*, « *Masonic Queries & Notes. Masonry Sanctioned by Governments* ». Juillet 1860. p. 38.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 38.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 38.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 38.

⁹⁷ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Tableau des Maçons Réguliers qui désirent former une loge. *La Concorde*. 5 janvier 1877.

⁹⁸ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Compte rendu de l'inauguration p. 1.

Emile Daruty demanda à la loge *Harmony 1535* d'assister à l'inauguration de la loge *L'Amitié n°245* le 28 janvier 1878⁹⁹ et de lui conférer le titre de « *installed master* » (vénérable installé), elle refusa. Brewsher envoya une lettre le jour de l'installation, en expliquant « (...) qu'aucune nouvelle loge ne p[ouvait] maintenant être érigée dans ce pays, sauf sous une Constitution britannique, et cette opinion prov[enait] des règlements du Suprême Conseil de France, Chapitre 1, article 5 »¹⁰⁰. De ce fait, les procédures de la nouvelle loge étaient « irrégulières »¹⁰¹. Le jour même Daruty protesta contre ce qu'il appela cette « étrange théorie »¹⁰². La création de L'Amitié 245 n'était, pour lui, pas en violation des conventions des Suprêmes Conseils autour du monde et précisa que le Suprême Conseil de France avait fait « acte d'établissement à Maurice depuis 1844, quatorze ans avant la G[rande] L[oge] d'Angleterre qui ne saurait aujourd'hui lui interdire le droit d'y rester »¹⁰³. Le vénérable de Harmony consulta le Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, le 29 janvier 1878, car il ne voulait pas agir improprement mais « le sentiment général [était] que la Loge était irrégulière en tout & ne devrait pas être reconnue »¹⁰⁴. Il joignit aussi une copie d'un compte rendu de l'inauguration, publié d'un journal local, *La Sentinel*, écrit, selon lui par Daruty, qui faisait allusion au vénérable de la British Lodge, comme à « une épine dans le pied de la Loge »¹⁰⁵.

À l'inauguration de la loge, de nombreux visiteurs affluèrent comme Lewinson (le passé vénérable de la loge anglaise la *British Lodge* et de la loge écossaise la *Friendship 439*) ; des membres de la *British Lodge*, de *La Triple Espérance* et de *La Paix*¹⁰⁶. Agissant avec circonspection face aux instructions des obédiences et pour modérer les sensibilités de leurs pairs, certains maçons britanniques ne boudèrent pas la cérémonie malgré leur réticence alors que le compte-rendu de l'inauguration fit état des visiteurs distingués qui avaient présenté leurs excuses pour leur absence due à leurs occupations professionnelles – à l'instar de Kyshe (passé vénérable de la loge irlandaise *Military Lodge*), Thompson (passé vénérable de la *Saint Louis Lodge of Marks Masters*) et Rickwood (le passé vénérable de l'ancienne *Harmony*)¹⁰⁷. Ainsi, lors de cette cérémonie quelque peu atone en comparaison aux moments de l'affichage obséquieux de la solidarité maçonnique franco-britannique des décennies précédentes, les loges anglaises s'abstinent de visiter « en corps », considérant la loge comme irrégulière. Daruty demanda au Suprême Conseil de France de « mettre sous le nez »¹⁰⁸ des maçons de ces loges une copie de sa correspondance avec le Suprême Conseil d'Angleterre. Pour Daruty, comme, la loge avait reçu sa constitution le 30 mars 1877, il pensait qu'il avait reçu « l'autorisation nécessaire »¹⁰⁹ et que la Grande Loge Unie d'Angleterre n'y voyait pas d'objection car son Grand Maître et le Grand Maître adjoint étaient aussi les « Patrons » du Suprême Conseil d'Angleterre. De plus, certains vénérables anglais s'étaient montrés favorables à la création

⁹⁹ GLDF. Lettre de Daruty à Harmony 1535. 23 janvier 1878 p.1.

¹⁰⁰ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Brewsher à L'Amitié. 28 janvier 1878.

¹⁰¹ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Brewsher à *L'Amitié*. 28 janvier 1878.

¹⁰² GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Daruty à Brewsher. 28 janvier 1878.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-1884. H 110. Lettre au Grand Secrétaire au vénérable. 29 janvier 1878. p.1.

¹⁰⁵ Ibid., p. 3.

¹⁰⁶ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Compte rendu de l'inauguration. p. 1.

¹⁰⁷ Ibid., p. 1.

¹⁰⁸ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1er février 1878 p.2.

¹⁰⁹ Ibid., p. 3.

de la loge et avaient changé d'avis « au dernier moment sur la menace qui leur a[vait] été faite de les traduire devant la Gr[ande] L[oge] d'Angleterre »¹¹⁰.

Ainsi, la présence d'autres obédiences dans une colonie anglaise, donc sous l'égide de la Grande Loge Unie d'Angleterre, devint une pierre d'achoppement au maintien des relations. Face à une situation ambiguë qui persistait après le Schisme dans ses relations avec les loges du Grand Orient de France et du Suprême Conseil de France, la maçonnerie anglaise commença à prendre position. En plus de la distance prise à certains niveaux avec *La Triple Espérance* et *La Bienfaisance*, elle se positionna contre la création d'autres loges, qui se fit en parallèle au durcissement de l'anglicisation de la colonie. La maçonnerie anglaise suivit ainsi l'expansion de l'Empire à Maurice et, même si elle ne garda pas toutes ses loges, elle affirma cette position souveraine sur le territoire de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Quant à deux journaux locaux, à la ligne éditoriale pro-française, ils publièrent des articles belliqueux et des avis mitigés suite à l'implantation de la loge *L'Amitié*. Le journal *Le Cernéen* publia le mercredi 30 janvier 1878 un article en page 1, « *La Loge l'Amitié, n°245* », signé E.A., qui parla du fait que la présence de nombreux maçons de Port-Louis était le témoignage que, même si *L'Amitié* était une loge d'une autre obédience, les membres de la nouvelle loge restaient des frères envers lesquels les maçons des autres loges avaient des « sentiments de tolérance ». Bien informé, car « s'il faut en croire les indiscrets, – car il y en a même dans la franc-maçonnerie »¹¹¹, l'auteur précisa que les loges anglaises protestaient, au nom de la Grande Loge Unie d'Angleterre, contre l'installation de cette loge et commenta : « Il est de plus assez étrange que la Grande Loge d'Angleterre, la dernière venue à Maurice (...) puisse aujourd'hui revendiquer un tel monopole, (...) et sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord avec lui »¹¹². Quant au journal, *La Sentinel de Maurice* du vendredi 1^{er} février 1978, il précisa que la *Lodge of Harmony* « prétendait que l'île était colonie anglaise, la Grande Loge d'Angleterre seule avait le droit d'y constituer des loges »¹¹³ et que la loge *L'Amitié*, étant irrégulière, n'entretiendrait pas de relations avec elle. L'auteur affichait un sentiment hostile envers la « prétention » de la *Lodge of Harmony* et défendit Daruty qui revendiquait « au nom de [la] liberté, le droit pour tout maçon, de se placer sous l'obédience de l'autorité maçonnique dont les doctrines lui convenaient le mieux »¹¹⁴. L'auteur rappela qu'après la fondation de la « première loge anglaise » en 1858 (mais il oublia ici de préciser qu'une autre loge fut créée dans les années 1810), les membres de cette loge s'étaient alors adressés à la Grande Loge Unie d'Angleterre pour avoir des consignes sur l'attitude à suivre face aux loges françaises. Il leur fut officiellement répondu que la colonie ne pouvait être assimilée aux autres pays britanniques car « au contraire, d'après des usages maçonniques, elle relevait d'une juridiction française »¹¹⁵ comme le Grand Orient de France s'y était installé avant la colonisation britannique. L'article conclut donc, « dès lors, c'était-elle, la Gr[ande] L[oge] d'Angleterre, qui, à proprement parler, envahissait un territoire étranger en y constituant des loges »¹¹⁶.

Le tournant du siècle fut imbriqué, d'une part, dans les sentiments impérialistes exacerbés des Britanniques et, d'autre part, par le mauricianisme revendiqué sur une île

¹¹⁰ GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1er février 1878 p.3.

¹¹¹ *Le Cernéen*. « *La Loge l'Amitié, No.245* » Signé E.A. mercredi 30 janvier 1878. p.1.

¹¹² *Ibid.*, p. 1.

¹¹³ *La Sentinel de Maurice*. Année XXVII. No 6552. Vendredi 1er février 1878 « *La Loge L'Amitié* ». p. 2.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁵ *La Sentinel de Maurice*. Année XXVII. No 6552. Vendredi 1er février 1878 « *La Loge L'Amitié* ». p. 2.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 2.

au cœur des tensions internes entre plusieurs nations. La fin du XIX^e siècle entraîna les loges dans des divergences religieuses, idéologiques et institutionnelles, et certains éléments, qui firent du laboratoire maçonnique mauricien un exemple des valeurs universelles et de la fraternité internationale, devinrent les sources mêmes de divisions. Malgré leurs différences, l'insularité et des valeurs communes apportèrent certaines similitudes identitaires. Alors que le terme « mauricianisme » ne serait vraiment utilisé que dans les années pré et post-indépendantes (l'Indépendance du pays eut lieu en 1968) pour revendiquer une identité nationale différente de l'époque coloniale, le XIX^e siècle jeta les bases de ce qui, au début du XX^e siècle, devint le mot d'ordre des groupes qui demandèrent le suffrage universel. La devise « *Maurice aux Mauriciens* » déclencha une dichotomie politisée entre Mauriciens et colons britanniques. L'île, devenue une terre d'implantation et les insulaires étaient désormais les enfants du sol, les instabilités et les revendications se firent même ressentir au sein de certaines loges entre 1890 et 1930. Le nationalisme français, qui sévissait dans la colonie, surtout depuis la fin du XIX^e siècle, devint plus prégnant. Face à ces revendications, dans les années 1900 et 1910, la loge *La Triple Espérance*, qui souhaitait, depuis des années, avoir un Consul de France maçon, fit aussi des recommandations au Grand Orient de France et à différents ministères en France pour appuyer des mutations diplomatiques. Ces dernières avaient pour objectif de mettre en avant les réseaux diplomatiques français dans l'outre-mer et de préserver la culture française sur une terre britannique. Par exemple, le nouveau vénérable de *La Triple Espérance*, Cangy, installé 9 décembre 1911, présenta une requête au Grand Orient de France pour que le prochain Consul de France à Maurice soit un « Maçon militant »¹¹⁷. De même, quelques maçons comme Seillier couvaient des sentiments antibritanniques et avaient une idée, qui viendrait du Dr Edwin Blackburn lors de son vénéralat à *La Triple Espérance*. Seillier envisageait une « mesure diplomatique & historique à la fois qui n'[était] pas au dessus (sic) des moyens d'action du G[rand] O[rient] et qui amènerait à bref délai – après 15 ou 20 ans dans l'histoire d'un peuple – l'épanouissement de la mentalité française moderne dans ce petit pays »¹¹⁸. Se présentant comme un ex-membre de *La Triple Espérance*, « ayant jugé de sa dignité de n'en plus former partie »¹¹⁹, élabora en 1911, son projet à l'obédience : il créerait une entité où les membres seraient Français de par les lois égalitaires de la République (car à Maurice, un citoyen n'était pas simplement « Mauricien, sans être ni Anglais ni sujet anglais »¹²⁰, par « La Rétrocession de l'Île Maurice à la France, lors des règlements de compte, par l'échange de concessions coloniales »¹²¹. Étant également contre la montée du nationalisme français dans la colonie telle qu'elle était menée, il décrirait les volontaires qui souhaitaient créer une milice locale ainsi « les deux éléments de la classe dite éclairée (hélas !!) : les gens de couleur et les pseudo-blancs »¹²². Il adhérait, cependant, aux idées d'Edouard Laurent, « journaliste indépendant de ce pays, le seul homme indépendant de ce pays »¹²³ qui, selon

¹¹⁷ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre du vénérable de *LTE*, Cangy, au Président et aux membres du Conseil de l'Ordre. 10 décembre 1911 p. 1.

¹¹⁸ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier (Rose Hill) au Secrétaire du *GODF*. 2 décembre 1915 p. 1.

¹¹⁹ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier (Rose Hill) au Secrétaire du *GODF*. 2 décembre 1915 p. 4.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 2.

¹²¹ *Ibid.*, p. 2.

¹²² *Ibid.*, p. 4.

¹²³ *Ibid.*, p. 4.

lui, était en correspondance directe, au sujet de la rétrocession, avec des parlementaires et journalistes de France.

VII) LES LIMITES DE LA CONVERGENCE DES TRADITIONS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

Ainsi, malgré les liens entre les franc-maçonneries d'essences anglaise et française au XIX^e siècle, depuis le XX^e siècle, les relations maçonniques reposent sur une dichotomie claire : d'un côté, les obédiences qui ne dérogent pas à leurs traditions théistes, et de l'autre, celles qui ne sont pas laïques. Du côté de celles qui se revendiquent « régulières » et déistes, il y a la Grande Loge de Maurice, inaugurée le 12 mars 2005. Pour Lindsay Descombes, le premier Grand Maître de l'obédience mauricienne, les deux loges britanniques encore présentes à Maurice, avant la création de la Grande Loge de Maurice, eurent le « contrôle total sur la Maçonnerie « régulière » à Maurice pendant plus d'un siècle » et elles « n'avaient pas essaimé »¹²⁴. De plus, la création de la Grande Loge de Maurice, avec les sept loges de la Grande Loge Nationale de France, en 2005, fut une façon de les affranchir « d'un passé colonial de la Franc-Maçonnerie, parfois peu glorieux »¹²⁵. La Grande Loge de Maurice fut installée par le Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française, Jean-Charles Foellner, et des délégations et des Grands Maîtres de quatre continents furent présents. Comme nous l'explique le chargé de communication et Député Grand Secrétaire de la Grande Loge de Maurice : « La GLM a été constituée sur les bases d'une loge de District, tombant sous la juridiction de la Grande Loge Nationale Française (GLNF). Ainsi, le 12 mars 2005, la Grande Loge de Maurice a été créée avec comme consécrateurs les Grand Maîtres de la Grande Loge Nationale Française, de la Grand Lodge of South Africa et de la Grand Lodge of India. Ce qui donne une belle idée de la résonance internationale d'un tel événement maçonnique. De surcroît, la Grande Loge de Maurice a obtenu sa reconnaissance de la Grande Loge Unie d'Angleterre, le 11 mars 2005, soit à 24 heures de la consécration officielle, ce qui est très rare dans les annales. La Grande Loge de Maurice fait ainsi partie de la maçonnerie de tradition française « régulière » et reconnue. Ils ont été nombreux de la loge anglaise *Lodge of Friendship 1696 EC* et de la loge écossaise *Friendship Lodge 439 SC* à avoir demandé aux loges du District de la Grande Loge Nationale Française de soutenir le projet de la création de la Grande Loge de Maurice. Un certain nombre de membres des loges du Grand Orient de France ont même franchi le Rubicon pour se joindre à la maçonnerie « régulière » et reconnue de la Grande Loge de Maurice. Les pétitionnaires de la nouvelle obédience mauricienne ont été les membres des loges faisant partie du district (environ quelque 200 personnes). Une médaille commémorative a été frappée à l'occasion de la consécration de la première Grande Loge mauricienne, le 12 mars 2005, date qui coïncidait avec les 33 ans de l'Indépendance du pays, et accessoirement avec la date du début de la marche du sel de Gandhi le 12 mars 1930 ». Un des atouts qui fut souligné par Michael Allan fut le fait que le Rite Émulation fut utilisé et la cérémonie eut lieu en français. Il expliqua de même que la cérémonie se fit exactement comme en Angleterre avec « une réplique fidèle »¹²⁶.

¹²⁴ Lindsay DESCOMBES, « *Bref historique de la création de la GLM* » www.glmasonica.com/introduction.php?l=fr. Accès: 16/03/2013.

¹²⁵ Lindsay DESCOMBES, « *Bref historique de la création de la GLM* » www.glmasonica.com/introduction.php?l=fr. Accès : 16/03/2013.

¹²⁶ Freemasonry Today. Michael ALLAN, « *Grand Lodge of Mauritius Takes a leap forward* » 1^{er} avril 2006.

Quant au Grand Orient de France, elle a pris une voie laïque depuis 1877. Les relations sont ainsi, depuis le 20^e siècle et toujours de nos jours, internationales mais elles n'ont pas été maintenues entre toutes les obédiences. Comme l'a souligné Georges Sérignac au journal local *l'express*, lors de sa visite à Maurice en 2022 :

*« Il y a deux types d'obéissance [...]. Il y a celles qui sont filles du Grand Orient de France, de cette franc-maçonnerie française qui est laïque. De ce que j'entends à Maurice, les liens de cette franc-maçonnerie sont tout à fait bons. Il n'y a pas de raisons qu'ils ne le soient pas d'ailleurs. Il peut parfois y avoir des thématiques locales humaines, des mésententes humaines, comme partout. Avec les autres obédiences, c'est-à-dire les obédiences de filiation anglo-saxonne, [...] il n'y a non pas de différences, parce que le terme serait un peu péjoratif, mais une certaine distance. C'est-à-dire qu'on se connaît ; on s'apprécie humainement parfois ; on peut être proches ; on peut être des amis dans la vie ; mais, maçonniquement, on ne se fréquente pas. Donc il y a quand même ce clivage essentiel [...] »*¹²⁷.

En parallèle, en 2023, deux événements ont marqué les loges du Grand Orient de Maurice. Tout d'abord, dans le sillage des 250 ans de l'appellation Grand Orient de France, l'obédience a consolidé ses liens avec l'île Maurice en la choisissant comme le « bouquet final » des célébrations dans les villes de France. Comme l'explique Jacques Helary, Grand Maître adjoint du Grand Orient de France, lors d'une interview à Port-Louis en 2023 :

*« Lorsqu'il s'est engagé sur la commémoration des 250 ans de l'appellation du Grand Orient de France, Georges Sérignac, le Très Grand Maître, a souhaité que le Grand Orient communique, non pas pour détruire quoique ce soit et surtout pas le secret de notre ordre, mais simplement sur qui nous sommes réellement. [...] Finir à Maurice et non pas par un événement parisianiste, était important. C'est comme en franc-maçonnerie ; tout est mêlé, l'intellect, le sentiment, le besoin de sacré. L'île Maurice est une terre de force de la franc-maçonnerie historique et de vivacité sereine, calme, mais active C'est la première fois aussi qu'une équipe s'engage autour de notre ère sur une action forte et le fait est que ce n'est pas comme dans les autres régions du monde où se sont beaucoup d'expatriés, de professionnels ou autres. C'est la première fois qu'un représentant mauricien de la franc-maçonnerie rentre et agit au Conseil de l'Ordre. C'est une reconnaissance aussi de ce qu'il a fait dans le passé et aujourd'hui »*¹²⁸.

Ensuite, Amaresh Ramlugan, un Mauricien, a été élu Grand Maître Adjoint du Grand Orient (Maçonnisme et juridictions), lors du Convent de Lille en 2023.

Ainsi, de nos jours, la scission est bien maintenue entre d'une part les loges qui se disent « régulières », et d'autre part, celles qui suivent une tradition déiste. La pérennisation de la cessation des relations internationales est tout à fait légitime de par le fait que les grandes ambitions de Farquhar ne pouvaient défier les réalités du monde maçonnique international. En revanche, le cas mauricien montre que la franc-maçonnerie a bel et bien joué un rôle unificateur à certains niveaux et qu'il est indéniable que, face aux circonstances, elle exacerbera également certaines divisions déjà bien ancrées dans la société. La vie des loges s'entremêla à l'histoire générale de l'île devenue, aujourd'hui,

¹²⁷ Suite de l'interview de Georges Sérignac au quotidien *L'Express de Maurice*, publiée le 1er juillet 2022.

¹²⁸ Interview de Jacques Helary pour *L'Express de Maurice* le 7 juillet 2023, publiée le 8 janvier 2023.

une nation à part entière. L’implantation des loges françaises et britanniques dans cet espace insulaire, dénuées de peuples autochtones, contraint les expatriés à changer certains modes de fonctionnement pour s’adapter à la donne contextuelle de l’Isle de France, ensuite de l’île Maurice. Les métamorphoses subies et les liens entre des nations diverses et variées d’Europe firent de cette colonie et de ses loges un vivier de cultures et de traditions. La franc-maçonnerie des XVIII^e et XIX^e siècle a laissé à la postérité une identité ilienne propre. Le fait maçonnique, transposé dans un contexte insulaire, a ainsi été métamorphosé et a eu un rayonnement en évoluant côté à côté dans un contexte déjà très étroit, tout en maintenant une présence sur le territoire.